



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU
CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 4 MARS 2024
À 19H30 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Monsieur le maire François Veilleux ;
Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers Jérôme Pomerleau, Kevin Pomerleau et Vincent Roy.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général et Mélissa Rodrigue, assistante-greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, François Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE
 - 3.1 Adoption de procès-verbaux
 - 3.2 Adoption du règlement numéro 2024-516 – RM-SQ-05 – Règlement concernant les animaux
 - 3.3 Adoption du règlement numéro 2024-517 – RM-SQ-01 sur le colportage et la sollicitation
 - 3.4 Demande d'autorisation à la CPTAQ – 683, route Fraser
 - 3.5 Demande de prolongation d'une offre d'achat
4. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
 - 4.1 Renouvellement de l'entente de gestionnaire de formation – École nationale des pompiers
5. TRAVAUX PUBLICS
 - 5.1 Octroi d'un contrat de réfection de la 9^e Avenue
6. COMMUNICATIONS
 - 6.1 Renouvellement du contrat de téléphonie de la Ville
7. TRÉSORERIE
 - 7.1 Approbation du bordereau des comptes
 - 7.2 Entente de paiement
8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 8.1 Création d'un comité sur le processus de vente d'un terrain industriel
 - 8.2 Transaction et quittance
9. VARIA
10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2024-03-8061

IL est proposé par Nicole Jacques appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

3. GREFFE

3.1 ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

R-2024-03-8062

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité, que les procès-verbaux du 16 février 2024, du 19 février 2024 et du 26 février 2024 soient adoptés tels que rédigés.

**3.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-516 – RM-SQ-05 –
RÈGLEMENT SUR LES ANIMAUX**





CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné pour le règlement 2024-516 en date du 19 février 2024 ;

Considérant que les élus ont reçu copie de ce règlement et ont pu émettre leurs commentaires ;

R-2024-03-8063

IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville adopte le règlement numéro 2024-516 – RM-SQ-05 – Règlement sur les animaux ;

QUE le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

3.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-517 – RM-SQ-01 SUR LE COLPORTAGE ET LA SOLLICITATION

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné pour le règlement 2024-517 en date du 19 février 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu copie de ce règlement et ont pu émettre leurs commentaires ;

R-2024-03-8064

IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville adopte le règlement numéro 2024-517 – RM-SQ-01 sur le colportage et la sollicitation ;

QUE le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

3.4 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – 683, ROUTE FRASER

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande d'autorisation à la CPTAQ pour le 683, route Fraser, afin d'obtenir une autorisation de lotissement et d'aliénation à une fin non agricole sur le lot 3 488 968 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale ;

CONSIDÉRANT la recommandation du service d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le projet visé ne peut être fait sur un immeuble autre que celui qui lui est directement contigu et que cet immeuble est entièrement situé et entouré de terrains situés en zone agricole ;

R-2024-03-8065

IL est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville recommande cette demande à la CPTAQ, pour une superficie de 931,9 mètres carrés ;

QUE Sandra Bernard, greffière, transmette à la CPTAQ une copie de la présente résolution. Plus signature du formulaire.

3.5 DEMANDE DE PROLONGATION D'UNE OFFRE D'ACHAT *Le conseiller Vincent Roy se retire pour cette résolution*

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution numéro R-2023-11-7950 acceptant une offre d'achat pour un immeuble situé dans le parc industriel en faveur de Distribution SPG ;

CONSIDÉRANT QUE le délai pour procéder à l'acquisition inscrit à l'offre d'achat est écoulé ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une demande de prolongation de cette offre d'achat par courriel en date du 27 février 2024 ;





R-2024-03-8066

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité, à l'exception de Vincent Roy qui s'est retiré ;

QUE la Ville prenne acte du fait que le délai de validité de la promesse est échu;

QUE la Ville refuse cette demande de prolongation ;

QUE la Ville abroge la résolution numéro R-2023-11-7950, considère cette offre nulle de nullité absolue et pourra désormais offrir ce terrain en vente à d'autres personnes ;

QUE la Ville mandate Dominique Lamarre, directrice de l'urbanisme par intérim afin de transmettre la présente décision à Distribution SPG.

4. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

4.1 RECONDUCTION DE L'ENTENTE DE GESTIONNAIRE DE FORMATION AVEC L'ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC (ENPQ)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville a conclu une entente de gestionnaire de formation avec l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ), renouvelable annuellement, pour donner la formation reconnue en vertu de l'article 52 de la *Loi sur la sécurité incendie* ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de gestionnaire de formation entre l'ENPQ et la Ville de Beauceville arrive à échéance ;

R-2024-03-8067

IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville autorise la signature pour le renouvellement de l'entente de gestionnaire de formation pour la période allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 ;

QUE la Ville autorise Daniel Fortin, directeur du service de sécurité incendie, à signer l'entente de renouvellement pour et au nom de la Ville de Beauceville;

QUE la présente, ainsi que la lettre signée, soient transmises à l'École nationale des pompiers du Québec ;

QUE les frais relatifs à cette entente soient payés à même le budget de fonctionnement.

5. TRAVAUX PUBLICS

5.1 OCTROI D'UN CONTRAT DE RÉFECTION DE LA 9^E AVENUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite procéder à la réfection d'une portion de la 9^e Avenue, entre la 139^e Rue et la 155^e Rue ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a publié un appel d'offre sur le SEAO et a ouvert les soumissions en date du 23 février 2024 ;

CONSIDÉRANT les offres reçues sans les taxes applicables :

- Excavation Bolduc Inc.	1 992 966.16\$
- Giroux et Lessard Ltée	2 038 254.64\$
- R.J. Dutil et Frères Inc.	2 117 642.00\$
- Les Constructions de l'Amiante Inc.	2 419 269.00\$
- Constructions BML, division de Sintra Inc.	3 345 000.00\$

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'ingénieur Éqip, qui recommande la plus basse soumission conforme ;

R-2024-03-8068

IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville octroie le contrat à Excavation Bolduc inc., pour la somme de 1 992 966,16 \$, plus les taxes applicables, conditionnellement à l'approbation du





règlement d'emprunt 2024-514 ;

QUE la somme soit payée à même le règlement d'emprunt 2024-514, s'il est approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

6. COMMUNICATIONS

6.1 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TÉLÉPHONIE DE LA VILLE

CONSIDÉRANT QUE le contrat de téléphonie pour la majorité des sites de la Ville vient à échéance ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Sogetel a soumis une proposition d'offre de services, pour une somme globale de 2 538,92 \$ par mois, plus les taxes applicables, pour une durée de 24 mois ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Paul Morin, directeur des communications ;

R-2024-03-8069

IL est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte conditionnellement cette entente avec Sogetel, la condition étant de retirer du contrat le renouvellement automatique prévu à l'article 13 de l'entente, de façon à respecter les règles de gestion contractuelle auxquelles la Ville est soumise ;

QUE la Ville mandate Paul Morin, directeur des communications, afin de signer cette entente, si elle est modifiée suivant la condition décrite ci-dessus ;

QUE la somme nécessaire à ce contrat soit payée à même le budget de fonctionnement.

7. TRÉSORERIE

7.1 APPROBATION DU BORDEREAU DES COMPTES

R-2024-03-8070

IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE le bordereau des comptes daté du 2 mars 2024 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

7.2 ENTENTE DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre d'entente de paiement pour des sommes dues à la Ville ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière, à l'effet d'accepter cette offre d'entente de paiement ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu copie de cette entente écrite au préalable et qu'ils ont pu émettre leurs commentaires ;

R-2024-03-8071

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte l'entente de paiement qui lui a été soumise concernant le matricule F8321 43 2259

QUE la Ville mandate Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière, afin de signer cette entente.

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1 CRÉATION D'UN COMITÉ SUR LE PROCESSUS DE VENTE D'UN TERRAIN INDUSTRIEL





CONSIDÉRANT QUE la vente de terrains industriels est une des premières étapes pour qu'un projet industriel soit réalisés ;

CONSIDÉRANT QUE les projets industriels sont une partie du cœur de notre ville, autant pour les finances de notre ville que pour celle de nos commerçants ;

CONSIDÉRANT QUE les délais actuels pour acheter un terrain peuvent permettre aux futurs promoteurs d'envisager d'autres avenue que notre ville ;

R-2024-03-8072

IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la ville crée un comité temporaire pour analyser le processus de vente des terrains industriels dans notre ville ;

QUE ce comité inclus les personnes suivantes:

- 3 élus, soit Vincent Roy, Nicole Jacques et François Veilleux ;
- Au moins une personne du comité d'urbanisme ;
- Le directeur des travaux publics ;
- La greffière de la Ville ;
- Un architecte ;
- Un ingénieur civil, spécialisé dans la réalisation de développement résidentiel, commercial et industriel.

QUE ce comité dépose, au plus tard le 24 juin 2024, un rapport au conseil de ville sur ces recommandations pour optimiser le délai d'achat d'un terrain industriel.

8.2 TRANSACTION ET QUITTANCE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande introductive d'instance dans le dossier 350-32-701057-244 ;

CONSIDÉRANT QUE les parties en sont venus à une entente ;

CONSIDÉRANT le projet de transaction et quittance soumis au conseil et que ses membres ont pu émettre leurs commentaires ;

R-2024-03-8073

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte cette transaction et quittance dans le dossier 350-32-701057-244 ;

QUE la Ville mandate Serge Vallée, directeur général, afin de signer ledit document et tout autre document nécessaire afin de lui donner plein effet.

9. VARIA

9.1 Office d'habitation pour le Sud de la Chaudière

Une entente conclue avec le CISSS pour qu'une intervenante soit attitré au HLM pour faire des tournées et faire des interventions pour s'assurer du bien être des résidents de ses appartements

9.2 Semaine de relâche et saison des sucres

Le Maire souhaite une bonne semaine de relâche à tous les élèves et une bonne saison des sucres.

9.3 Journée de la Femme

Nicole Jacques souhaite une belle journée de la femme pour la journée du 8 mars et elle souligne l'activité du 6 mars par le fait même.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Guymond Bolduc, résident de Beauceville et travailleur pour Gestion Nimax:





- important que le transport en vrac préfère les entrepreneurs de Beauceville. Serge lui explique que nous allons regarder l'entente comme il faut pour s'assurer que les entrepreneurs de Beauceville soient privilégiés.

Michel Poulin, Beauceville

- Octroi du contrat entre Excavation Bolduc et le plus gros soumissionnaire. Est-ce que nous avons une clause qui empêche les demandes de changement pour augmenter le coût final des travaux? Serge spécifie que nous sommes très rigides sur les extras.

Nicolas Mathieu, Beauceville, propriétaire Gestion Nimax

- Clauses « payeur de taxes » pour les entrepreneurs. Tout ce qui est donné par contrat, est-ce qu'il y a une clause à l'intérieur qui dit que l'entrepreneur doit prendre des excavateurs de Beauceville pour faire le transport en vrac. Kevin dit que la clause transport artisan local est en vigueur à Beauceville. Nicole demande des clarifications sur le sujet. Faire un suivi à Nicolas Mathieu sur ce sujet.

Marc St-Hilaire, Beauceville, Club de Motoneige

- Pas de place pour le transport et les autres municipalités protègent leur transport. Difficile pour les entrepreneurs au niveau du transport. N'apporte pas de prix supplémentaires à la municipalité.
- Club de motoneige : saison courte. Problème à régler avec la municipalité concernant le sentier régional (rang St-Gaspard non déneigé). Gros impact sur le club. Quand le dossier s'est réglé, la saison s'est terminée.

Sylvio Morin, EnBeauce.com

- Êtes-vous en appel d'offre pour la 84^e Rue? Serge répond que oui. Les résultats sortiront sous peu.
- Contrat de la téléphonie est-ce en lien avec CITAM? Non ce n'est pas lié. Le dossier CITAM sera plus tard
- Entente de paiement : avec qui avez-vous une entente de paiement? Serge répond que c'est une entreprise de Beauceville et que nous ne nommerons pas qui c'est. Nous attendons de leur donner la résolution avant et de signer l'entente de paiement.

Sébastien Roy, Éclaireur Progrès

- Pourquoi après 6 ans les prix sont mieux? Les coûts ont augmenté, mais les subventions ne bougeaient pas dans le passé, donc la portion de la Ville était plus élevée. En sortant de l'ancien PRIMEAU et en embarquant dans le nouveau PRIMEAU 2024, les subventions sont beaucoup mieux.

Jacques Légaré, TVCB

- Le développement du parc industriel n'allait pas assez vite? Vincent répond que c'est juste sain de s'asseoir pour être meilleur que nos concurrents. Être plus réglementé.
- La résolution sur la transaction et quittance c'est quoi? Serge explique que nous devons rembourser le citoyen, car la vente pour non-paiement de taxe n'a pu avoir lieu.
- HLM intervenante va intervenir en quoi? Travailleuse sociale qui va être disponible pour les gens qui sentent le besoin ou pour régler des litiges entre voisins. Si quelqu'un n'est plus en mesure de vivre dans le HLM, elle va pouvoir les accompagner pour les déplacer vers d'autres résidences mieux adaptées pour eux. Le besoin était criant. Elle va faire le tour de tous les HLM dans le sud de la Chaudière
- Problème avec la municipalité dans le rang St-Gaspard et le club de motoneige c'est quoi? Kevin explique que précédemment la municipalité dégageait seulement une voie. Une demande a été faite pour que le rang soit déneigé au complet, mais avec l'hiver que nous avons eu les motoneigistes n'ont pu passer par le rang St-Gaspard. Tant que la piste passe par là, il va falloir trouver une autre situation.

Sylvio Morin, EnBeauce.com

- Recréez-vous le comité qui existait par le passé. La réponse est non. C'est seulement factuel pour avoir une piste d'idée.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2024-03-8074

IL est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h15





Fin de la séance :

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

MÉLISSA RODRIGUE, assistante-greffière

VERSION ADMINISTRATIVE

